

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregist

09/12/2013

F01113P0224

1. Intitulé du projet

Construction du bâtiment B du futur campus de l'Ecole Centrale Paris à Gif-sur-Yvette

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire							
2.1 Personne physique Nom Prénom							
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Ecole Centrale Paris						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BIAUSSER Hervé - Directeur						
RCS / SIRET $1/99711/29511999911/4999$ Forme juridique							

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Construction d'un bâtiment sur la commune de Gif-sur-Yvette (Essonne), au sein de la ZAC du quartier de Moulon, pour une surface de plancher de l'ordre de 30 000 m².
40-	Nappe de stationnement souterraine de 250 places sous le bâtiment B, dont le financement sera assuré par l'Etablissement Public Paris-Saclay, sous forme de subvention d'investissement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le bâtiment B de l'Ecole Centrale Paris est réalisé en contrat de partenariat public privé et fait l'objet d'un dialogue compétitif en cours. Il constituera un des éléments du futur campus de l'Ecole Centrale Paris, sur la commune de Gif-sur-Yvette, au sein de la ZAC du quartier de Moulon, sur le Plateau de Saclay. La réalisation de ce campus dépend d'une autre opération de construction : le bâtiment A sous maîtrise d'ouvrage publique.

Ce bâtiment A, d'une surface de plancher d'environ 45 000 m², fait l'objet d'une étude d'impact déposée parallèlement à cette procédure « cas par cas ».

Le programme du bâtiment B (environ 30 000 m² de surface de plancher pour 19 800 m² de surface utile) comprend notamment : un hall d'accueil, des espaces d'enseignement, des locaux de vie étudiante, des locaux sportifs, de la restauration rapide, des services médico-sociaux, un pôle évènementiel, des locaux administratifs, des locaux destinés à l'accueil d'entreprises extérieures, des laboratoires de recherche, des fonctions communes (sanitaires, locaux logistiques et techniques), un parking souterrain de 250 places, des espaces extérieurs pour partie objet d'aménagements paysagers et pour partie dédiés au stationnement.

4.2 Objectifs du projet

Un des objectifs pour l'Ecole Centrale Paris est de rejoindre la dynamique universitaire et scientifique du quartier de Moulon et, d'une façon générale, du sud du Plateau de Saclay.

L'Ecole a défini les objectifs fondamentaux de cette opération :

- Innover et repenser totalement le concept du nouvel établissement « CentraleSupélec », qui devrait voir le jour début 2014.
 L'établissement Supélec est déjà implanté dans le quartier de Moulon.
- Affirmer l'identité et les valeurs de « CentraleSupélec » au travers d'un projet architectural fort et de qualité.
- Générer une dynamique de rencontre et d'échange au sein de l'Ecole et du quartier.

Le site actuel de Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine) ne permet pas de repenser le concept de l'Ecole.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une charte de chantier à faibles nuisances sera rédigée en phase ultérieure en vue de son intégration au Marché des entreprises.

Concernant la construction du bâtiment B de l'Ecole Centrale Paris, elle sera simultanée avec celle du bâtiment A.

Deux chantiers d'opérateurs différents pourront se superposer dans le temps. Les interactions spatiales seront évitées autant que possible.

Les contraintes liées à l'occupation actuelle du site sont prises en considération par l'aménageur Etablissement Public Paris-Saclay dans le phasage des opérations. C'est lui qui mènera le chantier de déconstruction des résidences dépendant du CNEF (Centre National d'Etude et de Formation de la Police Nationale).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Physiquement, le campus CentraleSupélec de Gif-sur-Yvette sera composé de trois ensembles, d'égale importance, reliés entre eux par des liens fonctionnels forts et développés dans une logique de complémentarité et d'appartenance commune :

- un premier bâtiment existant, historiquement implanté à Gif-sur-Yvette depuis 1974 et accueillant actuellement Supélec ;
- un bâtiment A, le « Lab-City » conçu par l'agence OMA (opération 1) ;
- et enfin le complexe objet de la présente procédure « cas par cas » et d'une procédure de contrat de partenariat : l'« opération 2 » ou « bâtiment B ».

L'Ecole Centrale (bâtiments A et B) accueillera à terme sur site un effectif de :

- 3 100 étudiants et chercheurs
- et 1460 administratifs et techniques.

Le programme de l'opération élaboré par l'Ecole met en avant une décomposition fonctionnelle à travers des « Univers Scientifiques » qui mêleront recherche, enseignement et ingénierie administrative et structureront les bâtiments de l'Ecole :

- l'Homme et le Monde, portant l'image de l'école et comprenant l'accueil, la documentation, l'ingénierie administrative ...
- la Science et la Technologie;
- l'Entreprise, comprenant notamment l'événementiel, la direction du développement.

Chaque univers comporte une part de surfaces d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Le récapitulatif des surfaces utiles, pour une surface de plancher d'environ 30 000 m², au stade actuel de la phase de dialogue compétitif, pour le bâtiment B est :

UNIVERS	SURFACES UTILES
A. L'HOMME / LE MONDE	3 322
B. L'ENTREPRISE	9 280
C. SCIENCES ET TECHNOLOGIE : SIMULATION	6 830
D. FONCTIONS COMMUNES	370
TOTAL GENERAL	19 802

Les connexions principales entre les bâtiments A et B se font au niveau de la rue Joliot-Curie par une correspondance (un alignement) des accès sur les deux façades des bâtiments. Différents types d'accès seront prévu pour le bâtiment B:

- Un accès principal « tous publics » unique, parfaitement repérable et identifiable comme tel ;
- Des accès publics extérieurs clairement identifiés pour certaines entités ;
- Des accès pour le personnel autorisé par bâtiment ;
- Des accès « logistique », à localiser pour éviter tout croisement avec les autres flux.
- Des accès extérieurs indépendants aux « locaux entreprises ».

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction du bâtiment B du nouveau campus de l'Ecole Centrale Paris, à Gif-sur-Yvette est soumis à permis de construire.

Il faut noter que ce projet de construction est inclus dans la ZAC du quartier de Moulon, qui, elle-même fait l'objet d'une étude d'impact, et d'une procédure « Loi sur l'Eau ».

Par ailleurs, l'autre opération du programme de construction de l'Ecole Centrale Paris (bâtiment A) est soumise à étude d'impact.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen préalable à la réalisation ou non d'une étude d'impact (Article R122-3 du Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur		
Terrain d'assiette de l'opération	1,9 ha environ		
Surface de plancher totale Surface utile	30 000 m ² environ 19 800 m ² environ		
Nombre d'étages maximum	5 (dont rdc)		
Nombre de places de stationnement	76 places en aérien + 250 places en souterrain		
Nombre de niveaux de sous-sol	1		

4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe rue Joliot-Curie, sur la commune de Gif-sur-Yvette (Essonne), entre l'établissement Supélec et le Laboratoire de Génie Electrique de Paris.

Cet espace est actuellement occupé par des résidences dépendant de la Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale et sera libéré fin 2013. Coordonnées géographiques'

Long. _ 2 ° 1 0 ' 0 1 " N Lat. 48 ° 4 2 ' 3 3 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

Point de départ :

Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ '

Communes traversées:

		1000 - 10 - 10		1 1 11 11			A
1 /	S gait-ii a une	e modification/e	xtension a une	installation (ou a un ouvra	ide existant?	Ou
			/			9	

i

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux?



Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme est composé de deux ensembles immobiliers, et la répartition en leur sein des univers programmatiques et des équipements mutualisés a conduit à la répartition des surfaces de plancher suivantes :

- Opération 1 (bâtiment A) Projet sous maitrise d'ouvrage publique : 45 000 m² environ ; opération soumise à étude d'impact.
- Opération 2 (bâtiment B) Projet en partenariat public privé : 30 000 m² environ (objet de la présente procédure)

Il faut noter que l'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'opération 1 intègre une analyse des incidences du programme.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet de construction du bâtiment B concerne un espace actuellement occupé par :

- Un espace vert lié à l'établissement Supélec ;
- Un bâti et des dépendances de résidences dépendant du Centre National d'Etude et de Formation de la Police Nationale (Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale) ;
- Des espaces verts et un merlon séparant ce bâti et le Laboratoire de Génie Electrique de Paris.

Existe-t-il un	OU	plusieurs	documents	d'urbanisme	(ensemble	des	documents	d'urbanisme
concernés)	régle	ementant	l'occupation	n des sols sur le	lieu/tracé d	de vo	tre projet ?	

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Gif-sur-Yvette approuvé le 9 mai 2007, modifié le 22 juin 2010, mis en compatibilité le 3 aout 2012, révisé le 10 septembre 2013.

Le SDRIF arrêté le 25 octobre 2012.

Pour les rubriaues 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'obiet d'une évaluation environnementale?

Oui



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

IIIIp.// WWW.developpointer		2.0.90	3, 3
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières de l'Etat dans le département de l'Essonne a été approuvé le 7 novembre 2012 (ici concerne au plus près la RN118). Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Paris-Orly, approuvé le 21 décembre 2012. Le projet ne concerne pas les zones de bruit délimitées.

		-	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou	X		Plan de prévention du risque Inondation a été approuvé en 2006 pour le bassin de l'Yvette Le projet n'est pas concerné par ce plan.
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Un diagnostic de pollution des sols sera toutefois mis en œuvre à l'échelle du site d'implantation du bâtiment B (comme dans le cas du bâtiment A). Les dispositions nécessaires en termes de gestion des déblais ou d'isolement / traitement de la pollution relictuelle seront mises en œuvre.
dans une zone de répartition des eaux ?	X		Arrêté préfectoral du 21 avril 2005 Nappe de l'Albien, pour les prélèvements à partir de la cote - 400 mNGF. Aucun prélèvement de la nappe de l'Albien n'est prévu.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS FR1112011 du « Massif de Rambouillet et Zones humides proches », située à 4 kilomètres à l'Ouest.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	X		Il faut noter que la mise en place du parking souterrain du bâtiment B pourrait nécessiter un rabattement localisé de la nappe. Un compteur sera installé pour enregistrer les débits de pompages. Ce dispositif de rabattement localisé de la nappe, mis en œuvre afin de mettre hors d'eau les parkings souterrains, pourrait présenter des incidences permanentes sur les écoulements des eaux souterraines. Toutefois, aucune zone humide aval susceptible d'être alimentée par ces eaux souterraines n'est à recenser. L'évacuation sera à définir avec le gestionnaire des réseaux.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Voir ci-dessus
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les terrassements à réaliser pour le niveau en sous-sol vont générer des extractions et mise en décharge de matériaux. Il sera apporté le plus grand soin à la qualification des terres, en privilégiant les filières permettant leur valorisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le site d'implantation du projet de construction du bâtiment B de l'ECP est situé sur un site fortement anthropisé (espace vert, bâti,). Il présente un enjeu faible en termes de biodiversité. Les mesures de conservation et de valorisation de la lisière au sud du projet ont été prises à l'échelle de la ZAC du quartier de Moulon. Concernant les risques de collision des oiseaux avec les vitrages, ils seront pris en compte au niveau des vitres et verrières potentiellement dangereuses du bâtiment B, coté lisière. Elles seront rendues visibles à l'aide de motifs opaques inclus ou sérigraphiés sur le verre. Il pourra également être choisi un verre traité antireflets. Concernant les impacts liés à la pollution lumineuse engendrée par le programme, différentes mesures seront mises en œuvre pour les éclairages extérieurs
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	differences incoures seroin mises en œuvie pour les colanages exterieurs

Risques et nuisances	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	X	Le projet de bâtiment B de l'ECP est situé dans le périmètre de 2,5 kilomètres de rayon du Plan Particulier d'Intervention (PPI) des réacteurs nucléaires de recherche et autres INB (Installation Nucléaire de Base) des sites du CEA sur le plateau de Saclay.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Une élévation des niveaux sonores en phase chantier est attendue, comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet et notamment aux usages riverains. Les travaux seront réalisés suivant une charte de chantier à faibles nuisances. En phase de "fonctionnement" du projet, les niveaux sonores attendus (enseignement) ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores, pour les riverains du site. Les incidences liées au trafic sont traitées à l'échelle de la ZAC du quartier de Moulon. L'isolation au bruit des bâtiments d'habitation sera traité conformément à la réglementation acoustique.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Durant la phase de fonctionnement, le bâtiment ne prévoit que l'éclairage extérieur minimum nécessaire à la bonne circulation des personnes. La gestion de l'éclairage des circulations des parties communes intérieures sera assurée par des détecteurs de présence.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Aucun rejet ne sera effectué directement dans le milieu naturel. Les eaux de ruissellement seront tamponnées à l'échelle du bâtiment, puis raccordées aux ouvrages de rétention de la ZAC.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Des déchets et effluents sont attendus en phase chantier, comme pour tous travaux. Ils seront triés et gérés suivant la charte de chantier à faibles nuisances. En phase d'exploitation, les eaux usées seront collectées et renvoyées vers le réseau collectif existant pour être traitées. L'activité de l'Ecole Centrale Paris (ECP) est génératrice de déchets banals, industriels spéciaux et des déchets d'équipements électriques et électroniques. Les modalités de gestion ont été envisagées dans le cadre de l'étude d'impact du bâtiment A, puisqu'elles seront mutualisées à l'échelle des deux bâtiments. Les déchets seront régulièrement collectés via les filières existantes sur le territoire de Gif-sur-Yvette ou usitées actuellement par l'ECP.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée (source SRA). La hauteur du bâtiment sera calé notamment dans l'optique de n'induire aucune covisibilité avec le fond de vallée (conformément au PLU de Gif-sur-Yvette). Par ailleurs, compte tenu du retrait relativement à l'espace boisée du coteau, et de l'épaisseur (d'environ 100 m) de celui-ci sur le plateau au droit du projet de bâtiment B, la continuité boisée sera maintenue pour des observations lointaines depuis le coteau opposé rive droite. La perception des hauts de bâti au-dessus de la trame boisée sera faible à imperceptible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	Une relocalisation de la vocation des bâtiments démolis sera réalisée préalablement à leur déconstruction, afin de maintenir une réponse appropriée, sans interruption, au besoin du Centre National d'Etude et de Formation de la Police Nationale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
Le projet de construction du bâtiment B de l'Ecole Centrale Paris est inclus dans la ZAC du quartier de Moulon.
Parmi les incidences attendues liées à la création de la ZAC, les suivantes sont de nature à connaître une contribution du fait de l'implantation du campus de l'Ecole Centrale Paris et en particulier de son bâtiment B: - incidences sur la gestion des eaux pluviales; - incidences sur le paysage (perception interne à la ZAC); - incidences positives en termes d'attractivité économique et scientifique du site; - incidences sur le besoin en déplacement et effets induits (bruit, pollution de l'air,); - incidences sur la production de déchets du secteur. Ces différentes incidences ont été prises en considération à l'échelle de la ZAC du quartier de Moulon, et d'une façon encore plus générale dans le cadre du développement du sud du Plateau de Saclay, avec notamment des projets en cours de desserte par de nouveaux modes de transport en commun (TCSP, métro Grand Paris Express).
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
THE IN THE PARTY OF SOIL ACCUSAGE SERVICE SERV
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard du présent formulaire, nous pouvons estimer que le projet ne nécessite pas la réalisation préalable d'une étude d'impact. En effet, le terrain d'assiette du projet ne présente pas de sensibilités particulières et l'aménagement envisagé tient compte de l'urbanisation

environnante.

En effet, il faut rappeler que ce bâtiment s'insère au sein de la ZAC du quartier de Moulon qui a fait l'objet d'une étude d'impact (avis de l'Autorité Environnementale du 7 septembre 2013), et constitue une opération d'un programme dont l'autre opération constitutive est soumise à étude d'impact (bâtiment A d'une surface de plancher supérieure à 40 000 m²). Cette dernière est déposée parallèlement à la présente procédure « cas-par-cas ».

Le projet se conforme aux orientations retenues par la commune de Gif-sur-Yvette (dans le cadre du PLU) et par l'Etablissement Public Paris-Saclay (dans le cadre de la ZAC) pour l'aménagement de ce secteur.

Dès la phase conception, les préoccupations suivantes ont notamment été prises en considération :

- Organiser un aménagement cohérent avec les espaces limitrophes et le projet d'aménagement du quartier.
- Assurer une unité de fonctionnement avec les autres entités du campus (bâtiment A et établissement Supélec notamment).
- Prendre en compte la proximité de la lisière boisée.

La conception du programme immobilier a fait l'objet d'une attention particulière en matière de normes environnementales.

L'Ecole Centrale a souhaité inscrire son projet dans une démarche environnementale reposant sur un programme environnemental établi en décembre 2011 par Terao.

L'intégration de la démarche environnementale à ce projet détermine et influence l'implantation, la volumétrie, le fonctionnement, les matériaux et les équipements, tout en respectant les aspects fonctionnels du programme.

Le profil ainsi défini est le suivant :

Niveau de traitement	Ecoconstruction	Ecogestion	Confort	Santé
Très Performante		04 – Gestion de l'énergie 06 – Gestion des déchets d'activité 07 – Gestion de l'entretien et de la maintenance	11 – Confort olfactif	
Performante	01 – Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement 02 – Choix intégré des procédés et des produits de construction	05 – Gestion de l'eau	08 – Confort hygrothermique 09 – Confort acoustique 10 – Confort visuel	13 – Qualité sanitaire de l'air 14 – Qualité sanitaire de l'eau
Base	03 – Chantier à faible nuisance			12 – Qualité sanitaire des espaces

Le programme environnemental s'articule autour des 4 cibles Très performantes et des 8 Cibles performantes et des sous-cibles ainsi définies.

Ce profil est donc défini sur la base du référentiel technique de certification, cependant, l'opération ne fait pas l'objet d'une certification.

8. Annexes						
8.	.1 Annexes obligatoires					
	Objet					
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X				
	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le	es				
	arties auxquelles elles se rattachent					
	Objet					
	nexe 6 : Situation contextuelle sur prise de vue aérienne (partie 4.1 Nature du Projet)					
Anı	nexe 7 : Insertion architecturale du programme (partie 4.1 Nature du Projet)					
	9. Engagement et signature					
le	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus					
	Fait à Châtenay-Moloby 10. 4 Jécembre 2013.					
5	Signature WY					

ANNEXES

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2: Plan de situation du projet au 1/25 000

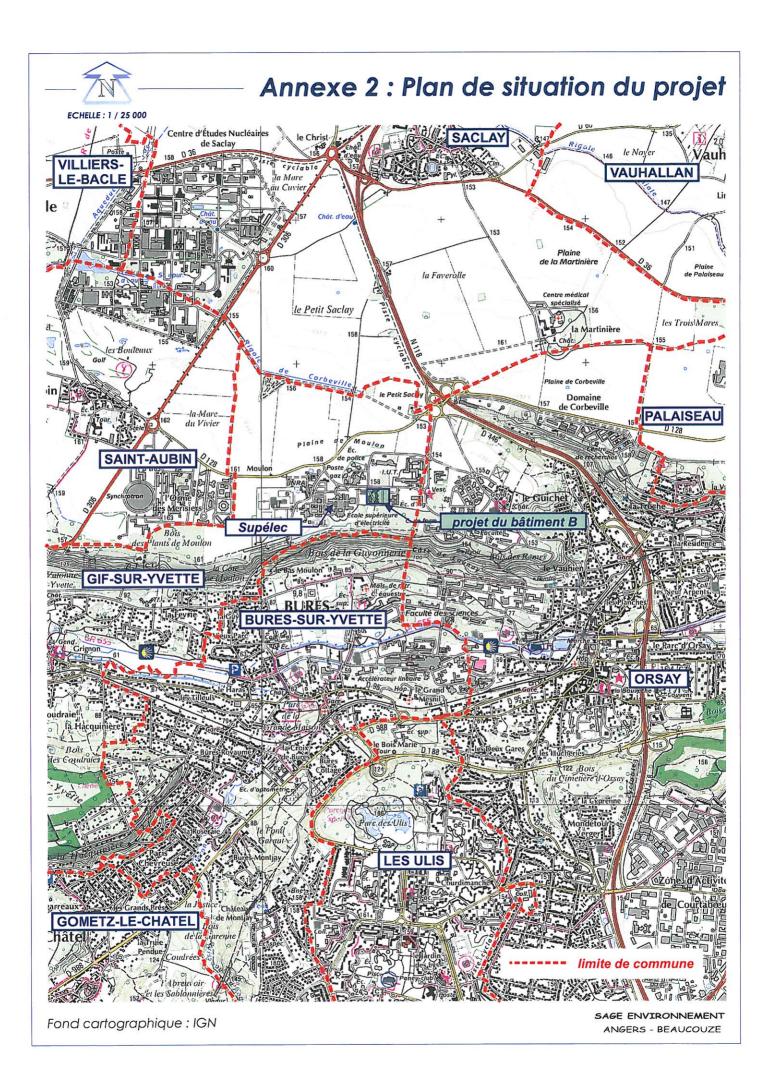
Annexe 3: Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4: Plan masse paysager du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

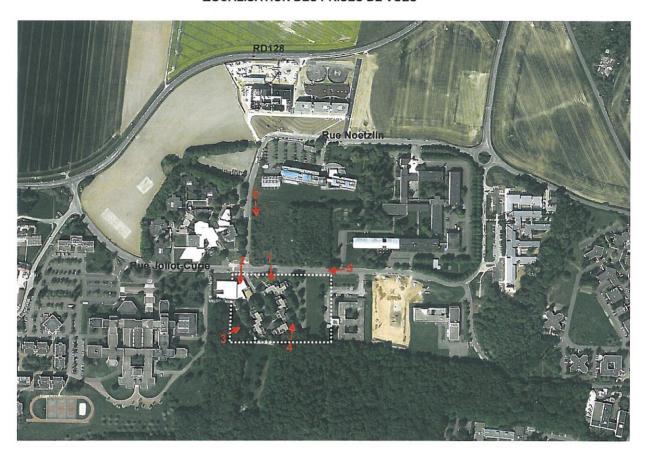
Annexe 6 : Situation contextuelle sur prise de vue aérienne

Annexe 7: Insertion architecturale du programme



ANNEXE 3 : SITE D'IMPLANTATION DU BATIMENT B DU PROJET DE NOUVEAU CAMPUS DE L'ECOLE CENTRALE PARIS A GIF-SUR-YVETTE (ESSONNE)

LOCALISATION DES PRISES DE VUES



Compte tenu du contexte bâti et urbain, les perceptions lointaines du site restent limitées. Le contexte bâti alentour ainsi que le front boisé au sud constituent des murs visuels réguliers qui limitent les covisibilités éloignées.

Vue de proximité depuis la rue Joliot-Curie des résidences de la DRCPN liées au CNEF



Vue de proximité depuis la rue Joliot-Curie du gymnase lié au CNEF



Vue de proximité de l'espace vert boisé de l'établissement Supélec, depuis le cheminement sud longeant la lisière



Vue de proximité des résidences de la DRCPN liées au CNEF depuis le cheminement sud longeant la lisière

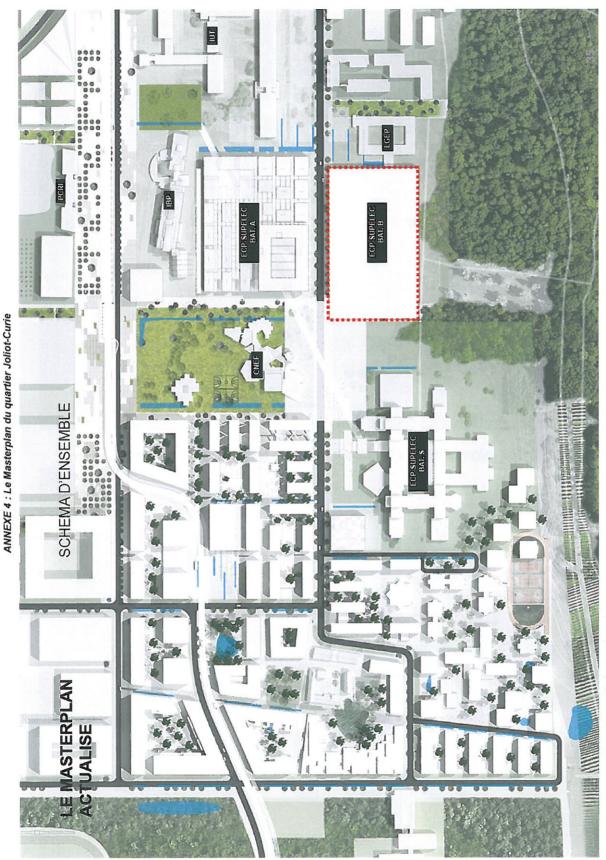


Vue éloignée depuis la rue Joliot-Curie (à proximité de l'accès au parking arrière de l'IUT)



Vue éloignée depuis le talus d'accotement de la rue Noetzlin

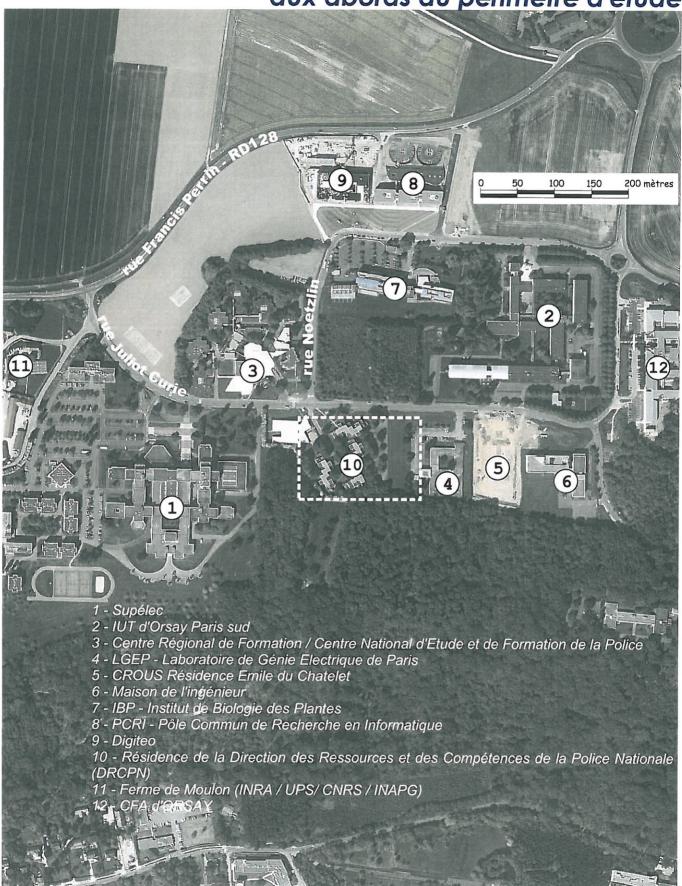




Source : Dossier APS – Livre I Vision d'ensemble - Ecole Centrale Paris – Office for Metropolitan Architecture – 19 aout 2013



Annexe 5 :Contexte urbain actuel aux abords du périmètre d'étude



ANNEXE 6 Situation contextuelle sur prise de vue aérienne

ANNEXE 7
Insertion du programme architectural



Source : Dossier APS – Livre 2 Résumé architectural et technique - Ecole Centrale Paris – Office for Metropolitan Architecture – 19 aout 2013

Vue d'ambiance du carré des Sciences depuis le parvis du bâtiment S en direction des bâtiments A et B.

